

COMITE SYNDICAL
Ordre du jour de la séance du 01 10 2024

Approbation du procès-verbal de séance du 9 juillet 2024

1 FINANCE

1.1 Décision modificative n°1 – Budget principal

2 DELEGATION

2.1 Délégation de pouvoir à la Présidente

3 CONVENTION

- 3.1 Autorisation de signature de la convention relative à l'assurance statuaire avec le Centre de gestion 43
- 3.2 Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un agent public avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay
- 3.3 Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de l'Auditorium Cziffra – Commune de La Chaise-Dieu
- 3.4 Autorisation de signature de la convention de mise à disposition des salles des fêtes par la Commune de La Chaise-Dieu
- 3.5 Autorisation de signature des conventions d'occupation de salle
 - Association Ensemble c'est tout.
 - Association d'animation cantonale (ADAC).

4 PATRIMOINE ET SAISON CULTURELLE

- 4.1 Proposition d'exposition temporaire 2025 – *Rétrospective Raymond Depardon*
- 4.2 Autorisation de procéder à la demande de subvention auprès de la DRAC – *Actions d'Educatons Artistique et Culturelle*

5 COMMISSION

- 5.1 Désignation des élus membres
 - *Commission travaux et marchés publics*

6 INFORMATION

- 6.1 Noël à l'Abbaye : 7 et 8 décembre 2024
- 6.2 Présentation des conventions d'encaissement pour compte de tiers
 - Association Marin Carouge – Annexe 2
 - Editions Monts d'Auvergne – Annexe 2
- 6.3 Résidence Musique à l'image 2025 : *Sentinelle*
- 6.4 Fréquentation du Parcours de visite du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024
 - *Juillet – Août 2024*
 - *Septembre 2024*
 - *Journées Européennes du Patrimoine 2024*

Comité syndical du 9 Juillet 2024

Procès-verbal de séance

Elus présents : 7

Mme Marie-Agnès Petit
Mme Brigitte Renaud
Mme. Annie Ricoux
M. Jean-Claude Bonnebouche
M. Michel Joubert
M. Fabien Blanchefort (suppléant)
M. Pierre Philipon

Elus excusés : 7

M. Bernard Brignon
Mme. Corinne Bringer
M. Michel Chapuis
Mme Marie-Pierre Vincent
M. Jean-Benoît Girodet
M. André Brivadis
M. Paul Philbée

Et :

M. Grimaud, Directeur du SMPCD
Mme Eyraud, Assistante de gestion
administrative SMPCD

Ouverture de la séance 14h35
QUORUM atteint 7/13

Madame Marie-Agnès PETIT, présidente du SMPCD ouvre la séance. Monsieur Jean-Claude Bonnebouche est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 14 mai 2024

VOTE 7 SUR 7

FINANCE

1 Approbation des tarifs complémentaires des produits vendus à la Boutique

Pour rappel, l'annexe 2 comprenant la liste des articles a été adressée par mail et elle est consultable en format papier durant la séance.

VOTE 7 SUR 7

2 Autorisation de signature de la proposition de sous-traitance – mission étude voiries et réseaux divers dans le cadre de l'aménagement des places

Jean-Paul GRIMAUD : l'étude de diagnostic réalisée par Atylès a permis de définir des zones de dysfonctionnements, il s'agit de poursuivre sur l'étude des réseaux afin d'obtenir plus de précisions sur les travaux nécessaires pour résoudre les problèmes.

Marie-Agnès PETIT : nous devons aussi vérifier les désordres sous l'abbatiale, pas seulement les places.

Pierre PHILIPON : Est-ce que ces études permettront de définir les responsabilités de chacun ? et de régler les dysfonctionnements ? car ce sont des charges en plus pour le syndicat, à chaque fois des études, des travaux transitoires.

Jean-Claude BONNEBOUCHE : lors des travaux précédents seules des fouilles archéologiques ont été réalisées, les travaux sur les places n'ont pas encore eu lieu. Cette mission « études des réseaux et voirie » étaient comprises dans l'enveloppe globale de maîtrise d'œuvre donc il n'y a pas de surcoût financier.

Marie-Agnès PETIT : cette étude doit sur la partie réseaux nous permettre de définir les travaux nécessaires pour mettre fin aux problématiques de l'eau au sein des bâtiments.

Est-ce que nous pourrons avoir les résultats avant la fin de l'année ? Il ne faut plus perdre de temps.

VOTE 7 SUR 7

CONVENTION

- 3 Autorisation de signature des conventions de partenariats billetterie**
➤ **Maison du tourisme – Parc Livradois Forez (Pass visites 2024 – multisites)**

VOTE 7 SUR 7

- 4 Autorisation de signature de la convention de partenariat pour les visites de groupes avec la Maison du tourisme Parc Livradois-Forez**

Jean-Paul GRIMAUD : Il s'agit de visites de groupes lorsque la Maison du tourisme Parc Livradois-Forez agit comme apporteur d'affaires. Nous avons eu quelques groupes sur le printemps et espérons en avoir encore plus dès l'automne grâce à ce partenariat. La commission de 10% est très raisonnable.

VOTE 7 SUR 7

PATRIMOINE

- 5 Programmation Journées Européennes du Patrimoine 2024**

Les journées auront lieu cette année le samedi 21 et le dimanche 22 septembre.

VOTE 7 SUR 7

- 6 Tarif complémentaire saison 2024 – Etablissements extra-scolaire**

Jean-Claude BONNEBOUCHE : il faut modifier la phrase pour plus de clarté, en indiquant 3€ pour les moins de 11 ans, et 5€ à partir de 11 ans.

Pierre PHILIPON : Et préciser pour nos tarifs individuels (ndlr : gratuité pour les moins de 11 ans) ne s'appliquent pas aux groupes d'enfants au sein d'établissements scolaires et extra scolaires.

VOTE 7 SUR 7

COMMISSION

- 7 Désignation des élus membres**

- **Commission travaux et marchés publics**

Pierre PHILIPON : je propose ma candidature.

Fabien BLANCHEFORT : Stéphane Gibert était l'adjoint en charge des travaux au sein de la commune. Est-ce possible que la personne – qui l'a remplacé mais qui n'est pas un élu du SMPCD soit membre de la commission ? pour un meilleur suivi et une meilleure cohérence.

Maryline EYRAUD : Nous avons déjà pris contact avec les services préfectoraux pour vérifier s'il y avait des règles spécifiques pour ce type de commission. Il n'y en a pas. La commune de la Chaise-Dieu, peut proposer un adjoint ou un conseiller municipal pour la commission, même s'il n'est pas membre titulaire ou suppléant au sein du conseil syndical.

Fabien BLANCHEFORT : Est-ce possible de délibérer ou d'échanger en conseil municipal préalablement ?

Marie-Agnès PETIT : nous reportons à septembre la désignation, afin que la mairie puisse désigner parmi ses conseillers le membre titulaire de la commission travaux et marchés publics.

VOTE 7 SUR 7 pour le report de la décision.

INFORMATIONS DIVERSES :

Question Fabien BLANCHEFORT :

La Mairie était historiquement au sein de l'Abbaye et il y a toujours eu une volonté de tous de revenir au sein du site. Il y a une proposition de vente de la maison paroissiale (carrefour de la salle des fêtes, caserne des pompiers) qui pourrait être achetée pour y faire la Mairie (en attendant) et avoir un calendrier pour un bâtiment - maison des services.

Nos réflexions portaient sur le bâtiment Monatte (propriété de La Commune) ou l'achat de la maison paroissiale.

Pierre PHILIPON : Lors d'un récent conseil municipal, il y a eu des échanges, nous avons décidé que ce serait à la maison paroissiale, ce qui permettrait de créer une zone de parking en plus de celles existantes places Lafayette et de L'Echo.

Marie-Agnès PETIT : Le retour de la Mairie au sein du site abbatial c'est cohérent, certainement pas sur le même lieu, car aujourd'hui c'est au centre du parcours de visite.

Il y avait une réflexion au niveau du bâtiment Lafayette II. Ce bâtiment est la propriété de la Communauté d'Agglomération.

Le SMPCD ne fera pas d'études sur ce projet municipal et ne mettra pas d'argent sur cet aménagement.

Si vous souhaitez installer la Mairie dans les bâtiments de l'abbaye (Lafayette II) ou dans la maison Monatte, vous devriez mettre fin à la mise à disposition au SMPCD.

Si c'est au sein du bâtiment Lafayette il faudrait prendre contact avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, qui mettrait fin à la mise à disposition en faveur du syndicat mixte.

1. Présentation des conventions d'encaissement pour compte de tiers

Editions des Monts d'Auvergne (Ouvrage)

Jean-Paul GRIMAUD : Il y a plusieurs ouvrages et d'autres qui devraient suivre, la commission est de 25% sur le chiffre d'affaire HT des ventes.

2. Fréquentation du Parcours de visite du 30 mars au 30 juin 2024

Jean-Paul GRIMAUD : Les chiffres de cette première partie de saison sont en progression, tant pour le nombre de visiteurs que pour les chiffres d'affaire BILLETTERIE et BOUTIQUE.

Du 1^{er} au 30 juin, 360 personnes sont venues exclusivement pour l'exposition temporaire, soit 12% des visiteurs sur le mois.

Pierre PHILIPON : Avez-vous les chiffres des visiteurs du cloître – hors saison ?

Jean-Paul GRIMAUD : Nous pourrions faire une information précise lors de notre bilan de saison en novembre.

Brigitte RENAUD : vous avez des enquêtes ?

Jean-Paul GRIMAUD : Il y a régulièrement des enquêtes de clientèles sur la provenance géographique, les typologies de visiteurs etc...

3. Compte rendu de la réunion avec le Maître d'œuvre du 25 juin 2024

Jean-Paul GRIMAUD : la réunion a permis de faire le point sur les différents éléments du contrat initial passé avec le cabinet Croisée d'Archi et sur les avenants qu'il y a eu au cours des dernières années.

Une réunion avec la DRAC est programmée le 31 juillet prochain à Clermont-Ferrand afin de faire un point et d'avancer sur les dossiers, notamment ceux concernant les boiseries (sacristie, maître-autel ...) et les dérèglements liés à l'eau.

Marie-Agnès PETIT : concernant la chaufferie biomasse, plusieurs bâtiments (en plus de ceux gérés par le Syndicat mixte) sont ou pourraient être intéressés (EHPAD, Collège, Ecole, etc) ; Les services du Département et Ingé 43 ont récemment présenté à la commune de La Chaise-

Dieu une solution juridique (AMIS : Appel à Manifestation d'Intérêt Spontanée) qui devrait permettre d'avancer sur le dossier.

Jean-Claude BONNEBOUCHE : Si le réseau de chaleur va jusqu'au collège, la communauté d'agglomération serait intéressée pour la maison de santé.

Prochain Comité syndical le Mardi 1^{er} Octobre 2024 à 14h30, Salle Allier.

Levée de séance 15h50.

Procès-verbal arrêté le 11/10/2024, lors de la séance du comité syndical du 1^{er} octobre 2024.

Secrétaire de séance,
M. Jean-Claude BONNEBOUCHE



Présidente,
Mme Marie-Agnès PETIT



**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241001-01**

Le 1^{er} octobre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 26/09/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12

Elus présents : 12

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Jean-Benoît Girodet, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Paul Philbée, Monsieur Pierre Philipon

VOTE : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elue excusée : 1

Madame Marie-Pierre Vincent

A donné pouvoir :

Marie-Pierre Vincent à Brigitte Renaud

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Décision modificative n°1 – budget principal

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :

Des ajustements de dépenses et de recettes prévues au budget s'avèrent nécessaires, et sont listés dans les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT**Dépenses**

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget	Proposition DM
011	312	60612	Electricité	50 000,00 €	- 2 000,00 €
011	312	60621	Combustible	35 000,00 €	- 8 000,00 €
012	312	64111	Personnel titulaire	195 696,36 €	+ 10 000,00 €
042	01	6811	Dotation aux amortissements	31 957,83 €	+ 3 000,00 €
TOTAL					+ 3 000,00 €

Recettes

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget	Proposition DM
013	312	6419	Remboursement sur rémunération	0,00 €	+ 2 000,00 €
74	312	744	FCTVA	0,00 €	+ 1 000,00 €
TOTAL					+ 3 000,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget (dont DM)	Proposition DM3
21	312	2188	Acquisition matériel	16 000,00 €	+ 3 000, 00 €
				TOTAL	+ 3 000, 00 €

Recettes

Chapitre	Fonction	Nature	Libellé de l'enveloppe budgétaire	Montant inscrit au Budget (dont DM)	Proposition DM
040	01	281838	Amortissement autres matériel informatique / électronique	2 552,96 €	+ 2 200, 00 €
040	01	28188	Amortissement matériels	21 811,87 €	+ 800, 00 €
				TOTAL	+ 3 000, 00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité :

- Autorise l'inscription des sommes présentées au budget principal.

Fait et délibéré en séance le 1^{er} octobre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT

Acte publié et certifié exécutoire le 3 octobre 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241001-02**

Le 1^{er} octobre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 26/09/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12

Elus présents : 12

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Jean-Benoît Girodet, Monsieur Marc Giraud, Monsieur André Brivadis, Monsieur Paul Philbée, Monsieur Pierre Philippon

VOTE : 13**POUR : 13****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****Elue excusée : 1**

Madame Marie-Pierre Vincent

A donné pouvoir :

Marie-Pierre Vincent a Brigitte Renaud

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Délégation de pouvoir à la présidente

Considérant qu'il résulte de l'article 9 des statuts modifiés en date du 2 décembre 2016 que la Présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité Syndical.

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :

Il est proposé, de modifier le montant du plafond maximum de la délégation consentie lors du conseil du 9 juillet 2021 dans le cadre des marchés publics.

Le conseil syndical consent à la présidente le pouvoir de :

Prendre toute décision concernant les marchés publics, relative à la préparation, à la passation, à la signature, à l'exécution et au règlement des marchés et accords-cadres de fournitures, services et travaux, de moins de 150 000 € HT (montant précédemment consenti 100 000€) et à leurs modifications de conditions d'exécution (dans la limite des crédits ouverts au budget).

La présidente pourra, conformément à l'article 9 des statuts et par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux vice-présidents et/ou au Directeur Général des Services du Syndicat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :**Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, à l'unanimité :**

- **Décide d'augmenter le plafond de délégation de pouvoir accordée à la présidente, dans le cadre de procédures régité par le code de la commande publique.**
- **D'autoriser la présidente à subdéléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, sa signature aux vice-présidents et/ou au directeur général des services du syndicat.**

**Fait et délibéré en séance le 1^{er} octobre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le 3 octobre 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241001-03**

Le 1^{er} octobre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 26/09/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12

Elus présents : 12

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Jean-Benoît Girodet, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Paul Philbée, Monsieur Pierre Philipon

VOTE : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elue excusée : 1

Madame Marie-Pierre Vincent

A donné pouvoir : Marie-Pierre Vincent à Brigitte Renaud

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Adhésion au contrat d'assurance groupe du centre de gestion de la Haute-Loire – Risques statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :

Le Syndicat Mixte Projet Chaise Dieu doit souscrire à un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion de la Haute-Loire (CDG43) propose aux collectivités de souscrire au contrat groupe d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à la charge de ces dernières.

La proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion se résume ainsi :

Assureur : CNP - Relyens

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025

Régime du contrat : Capitalisation

Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

*Conditions applicables au 1er janvier 2025***Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire et remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90% de la base des prestations sur tous les risques : **6,73 %** (6,49 % précédemment)

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : **1,15 %** (1.05% précédemment)

Pour financer le service proposé par le Centre de gestion, une cotisation annuelle de 0,2% (inchangée) indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG lui sera versée sur présentation d'un titre de recette spécifique.

Le comité syndical, après en avoir délibéré (M. Michel Chapuis ne prenant pas part au vote), décide :

Par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, à l'unanimité :

- **D'accepter la proposition tarifaire et les conditions négociée par le centre de gestion concernant l'assurance des risques statutaires.**
- **D'accepter de verser au centre de gestion, une cotisation annuelle de 0.2% indexée sur la même masse salariale que celle qui sert pour la cotisation obligatoire au CDG.**
- **Autorise la présidente ou son représentant à signer les certificats d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire ainsi que les conventions en résultat et tout acte y afférent.**

**Fait et délibéré en séance le 1^{er} octobre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le 3 octobre 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241001-04**

Le 1^{er} octobre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 26/09/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12

Elus présents : 12

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Jean-Benoît Girodet, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Paul Philbée, Monsieur Pierre Philipon

VOTE : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elue excusée : 1

Madame Marie-Pierre Vincent

A donné pouvoir : Marie-Pierre Vincent à Brigitte Renaud

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Depuis le 1^{er} janvier 2017, La Communauté d'Agglomération du Puy en Velay met à disposition du Syndicat Mixte un agent, du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, à temps non complet (30/35) à hauteur de 100% de son temps de travail hebdomadaire (30 heures par semaine).

L'agent mis à disposition est rémunéré par la collectivité d'origine, sur la base de son classement statutaire, tenant compte des éventuelles évolutions de sa carrière, des modifications statutaires et de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

La collectivité d'accueil s'engage à prendre en charge les rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à disposition ainsi que les charges patronales afférentes au prorata temporis durant toute la durée de la mise à disposition. Le paiement s'effectue sur facture établie par la collectivité d'origine.

Pendant la mise à disposition de l'agent, la gestion administrative de sa carrière et de sa rémunération sera prise en charge par la collectivité d'origine.

La présente convention est conclue jusqu'au 31/12/2025 et pourra être reconduite par avenant.

Le comité syndical, après en avoir délibéré (M. Michel Chapuis ne prenant pas part au vote), décide :

Par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, à l'unanimité :

- **Autorise la présidente ou son représentant à signer la convention jointe avec la Communauté d'Agglomération du Puy-en-velay.**

**Fait et délibéré en séance le 1^{er} octobre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le 3 octobre 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241001-05**

Le 1^{er} octobre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 26/09/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12

Elus présents : 12

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Jean-Benoît Girodet, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Paul Philbée, Monsieur Pierre Philippon

VOTE : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elue excusée : 1

Madame Marie-Pierre Vincent

A donné pouvoir : Marie-Pierre Vincent à Brigitte Renaud

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Autorisation de signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium à la commune de La Chaise-Dieu – Cinéparc 2024-2025**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

La commune de La Chaise-Dieu dans le cadre de son partenariat avec Cinéparc organise des séances de cinéma à l'Auditorium Cziffra toutes les trois semaines pour le grand public, mais aussi des séances scolaires (ciné-maternelle, école et cinéma, ainsi que collège et cinéma).

Une convention entre le syndicat mixte et la commune de La Chaise-Dieu établit la mise à disposition, à titre gracieux, de l'auditorium Cziffra dans le cadre de ces projections.

Le comité syndical, après en avoir délibéré (M. André Brivadis ne prenant pas part au vote), décide :

Par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, à l'unanimité :

- **Autorise la présidente ou son représentant à signer la convention jointe avec la commune de La Chaise-Dieu.**

**Fait et délibéré en séance le 1^{er} octobre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le 3 octobre 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241001-06**

Le 1^{er} octobre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 26/09/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12

Elus présents : 12

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Jean-Benoît Girodet, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Paul Philbée, Monsieur Pierre Philipon

VOTE : 12

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elue excusée : 1

Madame Marie-Pierre Vincent

A donné pouvoir : Marie-Pierre Vincent à Brigitte Renaud

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Autorisation de signature de la convention d'utilisation de locaux extérieurs à l'abbaye dans le cadre des ateliers scolaires et extra scolaires**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Pour les ateliers scolaires il est nécessaire de disposer de locaux répondant aux conditions d'accueil (salle chauffée, point d'eau, ...) et de sécurité (19 personnes maximum par salle possédant une seule issue).

Pour les groupes de plus de 19 élèves, nous ne pouvons réaliser les ateliers au sein des locaux de l'Abbaye, les salles de réunions chauffées avec un point d'eau à proximité ne possèdent qu'une seule issue.

Afin d'accueillir des groupes scolaires et extra scolaires plus importants, nous nous sommes rapprochés de la Commune (Salle des fêtes, salles au sein de l'école maternelle) et du Collège de La Chaise Dieu.

La commune nous met à disposition deux salles au sein de la salle des fêtes (grande et petite salle), selon les disponibilités et les besoins. La Commune nous met à disposition gracieusement les salles (chauffage compris si besoin).

Le comité syndical, après en avoir délibéré (M. André Brivadis ne prenant pas part au vote), décide :

Par 12 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, à l'unanimité :

- **Autorise la présidente ou son représentant à signer la convention jointe avec la commune de La Chaise-Dieu.**

**Fait et délibéré en séance le 1^{er} octobre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le 3 octobre 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241001-07**

Le 1^{er} octobre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 26/09/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12

Elus présents : 12

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Jean-Benoît Girodet, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Paul Philbée, Monsieur Pierre Philipon

VOTE : 13**POUR : 13****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****Elue excusée : 1**

Madame Marie-Pierre Vincent

A donné pouvoir : Marie-Pierre Vincent à Brigitte Renaud

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Autorisation de signature des conventions d'occupation de salle au sein de l'Abbaye**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

L'une des missions du Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu est de « contribuer au développement culturel local ».

Pour atteindre cet objectif, il a été inclus au projet de réhabilitation de l'Aile Ouest de l'ensemble abbatial l'aménagement de salles offrant les conditions adaptées à l'enseignement artistique. Depuis plusieurs années nous accueillons notamment les cours de musique, de théâtre.

C'est dans ce cadre, que le syndicat a été sollicité par deux associations casadéennes :

- *Ensemble c'est tout* (cours de théâtre)
- *Association d'animation cantonale – ADAC* (cours de théâtre)

Serait mise à disposition la salle 423, située au 2^{ème} étage, au sein de l'Aile Ouest :

- Les vendredis de 17h à 22h et certains mardis de 20h à 22h, (à partir du 4 octobre)
- Les lundis de 18h à 19h, (du 7 octobre au 11 novembre 2024)

Les modalités de mise à disposition sont exposées au sein des conventions.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, à l'unanimité :

- **Autorise la présidente ou son représentant à signer les conventions, les annexes et les avenants nécessaires à l'exécution des mises à disposition avec les associations mentionnées.**

**Fait et délibéré en séance le 1^{er} octobre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le 3 octobre 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241001-08**

Le 1^{er} octobre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 26/09/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12

Elus présents : 12

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Jean-Benoît Girodet, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Paul Philbée, Monsieur Pierre Philipon

VOTE : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Elue excusée : 1

Madame Marie-Pierre Vincent

A donné pouvoir : Marie-Pierre Vincent à Brigitte Renaud

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Proposition d'exposition temporaire 2025 : « Raymond DEPARDON – rétrospective des 60 années de carrière du photographe »**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Vu le succès de l'exposition « *Robert Doisneau ; les doigts pleins d'encre* », son attractivité et la notoriété qu'elle a apporté à l'offre culturelle de l'abbaye, nous proposons de continuer un cycle d'expositions photographiques, avec pour l'année 2025 une rétrospective de la carrière de Raymond Depardon.

Figure incontournable de la photographie contemporaine, Raymond Depardon pose sur le monde un regard d'auteur et d'artiste sensible et bienveillant depuis plus de 60 ans. Du photoreportage de ses débuts à ses portraits du monde rural, du monde privé au monde public, du noir et blanc à la couleur, Raymond Depardon propose dans cette rétrospective une sélection personnelle et intime. 95 des images les plus marquantes de son travail sont présentées pour comprendre son regard sur un monde en mouvement. Une œuvre exceptionnelle que nous pourrions accueillir dans l'écrin qu'est l'abbaye de La Chaise-Dieu.

Détails techniques

L'exposition se compose de 95 photos encadrées :

- 8 photos de 43 x 43 cm
- 16 photos de 43 x 53 cm
- 7 photos de 43 x 58 cm
- 64 photos de 43 x 63 cm

Elle est entreposée à Paris et il est possible d'aller la chercher sans passer par un transporteur.

Valeur d'assurance : 40 800€

Les droits d'exposition pour 4 mois s'élèvent à 25 000€ TTC (hors transport et assurance), avec un 1^{er} acompte de 50 % en janvier 2025, le solde lors de la mise à disposition de l'exposition à l'exposant.

Dans l'attente d'un contrat d'engagement signé par la Présidente, le Syndicat Mixte a eu confirmation de la possibilité de réserver l'exposition pour une période allant de début mai à fin-août 2025, sans que cela ne l'engage financièrement pour l'instant.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, à l'unanimité :

- **Valide la proposition d'exposition 2025 « Raymond DEPARDON – rétrospective des 60 années de carrière du photographe ».**
- **Autorise la présidente ou son représentant à signer la convention de location de l'exposition avec l'agence MAGNUM PHOTO**
- **Autorise à lancer les démarches administratives et logistiques liées à la préparation de cette exposition avec les partenaires pressentis**

**Fait et délibéré en séance le 1^{er} octobre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le 3 octobre 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241001-09**

Le 1^{er} octobre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 26/09/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12

Elus présents : 12

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Jean-Benoît Girodet, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Paul Philbée, Monsieur Pierre Philipon

VOTE : 13**POUR : 13****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****Elue excusée : 1**

Madame Marie-Pierre Vincent

A donné pouvoir : Marie-Pierre Vincent à Brigitte Renaud

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Autorisation de signature de la demande de subvention DRAC – Actions d'Education Artistique et Culturelle**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Pour l'année 2024-2025, le Syndicat Mixte du Projet Chaise-Dieu souhaite s'engager dans un nouveau programme d'actions d'Education Artistique et Culturelle sur le site de l'Abbatiale de La Chaise-Dieu.

Entre ateliers artistiques, rencontres et exposition, les actions s'articuleront autour des stages artistiques et du projet de territoire sur le « Carnet de voyage ».

- Les stages de découverte artistique en partenariat avec l'Accueil de Loisirs de La Chaise Dieu :
 - Stage 1 – Vannerie et théâtre : création de masques et théâtre pour préparer la déambulation du carnaval dans les rues de La Chaise-Dieu avec Les Brindilleuses - Atelier du 24 au 27 février 2025,
 - Atelier 2 – Musique : création d'un carnet de voyage sonore avec Laurent Machabert du 21 au 24 avril 2025,
 - Atelier 3 – à définir avec l'équipe d'animation

Ces stages ont lieu à l'Accueil de Loisirs situé au village de la Tour. La définition de ces stages est le fruit d'un véritable travail de collaboration entre le centre de loisirs et le syndicat mixte : choix des propositions, partage des frais (prise en charge des repas et achat de matériel par le centre de loisirs), communication...

- Projet de territoire « Carnet de voyage » :

Mené par plusieurs artistes d'horizons divers, ce projet sera l'opportunité pour les jeunes écoliers de porter un autre regard sur leur territoire à travers la musique et l'art plastique.

Maëlle Guérault, de La compagnie Traverse, accueillie en résidence à l'auditorium en octobre, interviendra auprès des élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 en mars et en avril. Elle proposera 7 ateliers : réalisation d'un carnet de croquis, balade visuelle et sonore, la mise en couleur, découpage et pliage pour réaliser un petit livre, écriture et point de broderie.

Un graffeur, Twane, travaillera avec des adolescents du centre de loisirs et des jeunes de l'ME Maurice Chantelauze. Le groupe peindra sur des plaques qui remplaceront les photographies de l'exposition « Ils font le chantier » installées dans le village.

Laurent Machabert, dumiste, proposera aux élèves de maternelle, la création d'un carnet sonore à partir d'enregistrement de sons naturels et d'instruments de musique. Il invitera les élèves à une balade dans les sous-bois du village de La Tour ou au bord du plan d'eau. Les enregistrements seront accessibles sur le site Internet du Syndicat Mixte via des QR Codes apposés sur les tableaux peints par les jeunes.

Enfin à l'occasion du festival *Carnet de Voyage* à Clermont-Ferrand, une classe sera candidate à un atelier scolaire (transport pris en charge par l'école) et les projets seront inscrits au concours destiné aux scolaires et organisé par le festival.

- Action 1 – Réalisation d'un carnet de voyage avec Maëlle Guérout de la cie Traverse,
- Action 2 – Réalisation de panneaux en graffiti avec un graffeur professionnel,
- Action 3 – Création d'un carnet sonore avec Laurent Machabert,
- Action 4 – Participation au festival Carnet de Voyage de Clermont-Ferrand.

➤ Autour de l'exposition temporaire :

Dans le cadre de l'exposition temporaire 2025, des actions seront aussi proposées et une demande à la DRAC Auvergne-Rhône Alpes sera déposée au titre de l'Education Artistique et Culturelle (budget à définir – *présentation lors du prochain comité syndical*).

Pour la mise en œuvre de ces actions, « stages de découverte artistique » et « projet de territoire – carnet de voyage », nous sollicitons la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 8 000 €. Une deuxième sollicitation de la DRAC sera faite pour les actions autour de l'exposition temporaire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, à l'unanimité :

- **Autorise la présidente ou son représentant à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.**

**Fait et délibéré en séance le 1^{er} octobre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le 3 octobre 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**SYNDICAT MIXTE DU PROJET CHAISE-DIEU
DELIBERATION N°20241001-10**

Le 1^{er} octobre 2024 à 14h30, le comité syndical, légalement convoqué le 26/09/2024, s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de madame Marie-Agnès PETIT, Présidente du syndicat mixte,

Nombre de membres :

- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12

Elus présents : 12

Madame Marie-Agnès Petit, Monsieur Bernard Brignon, Madame Corinne Bringer, Monsieur Michel Chapuis, Madame Brigitte Renaud, Madame Annie Ricoux, Monsieur Jean-Claude Bonnebouche, Monsieur Jean-Benoît Girodet, Monsieur Marc Giraud (suppléant), Monsieur André Brivadis, Monsieur Paul Philbée, Monsieur Pierre Philipon

VOTE : 13**POUR : 13****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****Elue excusée : 1**

Madame Marie-Pierre Vincent

A donné pouvoir : Marie-Pierre Vincent à Brigitte Renaud

Madame Marie-Agnès PETIT assure la présidence, et est désigné à l'unanimité des membres, secrétaire de séance M. Jean-Claude Bonnebouche

OBJET : Désignation des membres à la commission « Travaux et marchés publics »**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Présidente, qui rappelle que :**

Pour rappel, la commission d'appel d'offres (CAO) est obligatoire dans le cadre de marchés publics passés en procédures formalisées uniquement, dont les seuils sont les suivants :

- 214 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services
- 5 350 000 € HT pour les marchés publics de travaux et pour les contrats de concessions.

Lors de la séance du 26 septembre 2023, a été créée une commission ad hoc afin d'étudier les projets de travaux, en collaboration avec les équipes du Projet Chaise-Dieu et l' élu référent travaux, mais aussi d'analyser les candidatures et d'émettre un avis consultatif, au Comité Syndical, dans le cadre de marchés publics à procédure adaptée (non soumis à la CAO).

La commission est composée de la Présidente du SMPCD, ainsi que de deux représentants (titulaire et suppléant) désignés au sein de chaque collectivité membre :

➤ **Membres titulaires ;**

- Stéphane GIBERT (Commune de La Chaise-Dieu) **à remplacer**
- Jean-Claude BONNEBOUCHE (Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay)
- Bernard BRIGNON (Département de La Haute-Loire)

➤ **Membres suppléants ;**

- André BRIVADIS (Commune de La Chaise-Dieu)
- Philippe MEYZONNET (Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay) **à remplacer**
- Marie-Pierre VINCENT (Département de La Haute-Loire)

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

Par 13 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, à l'unanimité :

- **Désigne Gérard Specel (Commune La Chaise-Dieu) et Jean-Benoît Girodet (Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay) membres de la commission « Travaux et marchés publics ».**

**Fait et délibéré en séance le 1^{er} octobre 2024,
La Présidente,
Marie-Agnès PETIT**

Acte publié et certifié exécutoire le 3 octobre 2024

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.